

Conflit canado-américain sur le bois-d'œuvre

Attendu que les producteurs de bois américains ont déposé une plainte contre le Canada le 25 novembre dernier dans le dossier du bois d'œuvre québécois et canadien;

Attendu que lors du précédent litige sur le bois d'œuvre, les tribunaux internationaux ont maintes fois donné tort aux américains qui prétendaient que le faible coût du bois équivalait à des subventions à notre industrie;

Attendu que depuis ce dernier litige, au surplus, le gouvernement québécois a mis en place un nouveau régime forestier qui assure un juste prix du bois contrant ainsi les prétentions américaines;

Attendu que cette plainte va engendrer l'imposition de taxes sur les exportations de bois d'œuvre québécois;

Attendu l'importance de l'industrie de la forêt et de la transformation du bois dans son ensemble qui emploie 60 000 personnes et génère des revenus de 15 milliards de dollars, soit près de 10 % du secteur manufacturier;

Attendu qu'environ 40% des produits de bois d'œuvre sont exportés aux États-Unis;

Attendu l'importance de cette industrie pour nombre de nos communautés et pour les économies régionales;

Attendu que le syndicat Unifor fait déjà partie d'une coalition dans ce dossier qui réunit des représentants des syndicats, du gouvernement et de l'industrie;

Qu'il soit résolu que la FTQ, conjointement avec ses affiliés, soutienne les travailleuses et travailleurs et les communautés qui seront touchées par cette nouvelle crise en faisant des pressions pour obtenir des gouvernements québécois et fédéral :

- La mise en place d'un programme spécial d'assurance-emploi;
- L'accès à des garanties de prêts pour les entreprises;
- Une campagne de promotion du régime forestier québécois;
- Un plan d'action pour contrer l'industrie américaine en faisant des démarches aux États-Unis;
- Toute autre mesure requise.